

Question présentée par la députée :
M^{me} Isabelle Pasquier

Date de dépôt : 20 septembre 2018

Question écrite urgente

Quelle fiabilité pour les limites d'exposition au bruit annoncées par le plan sectoriel PSIA ?

L'Office fédéral de l'aviation civile a communiqué le 25 juillet dernier avoir pris à Zurich des mesures pour lutter contre le dépassement par le trafic aérien des niveaux de bruit admissibles la nuit.

Dans le même communiqué, il a indiqué que pour « permettre à l'aéroport de Zurich de se développer conformément à ce que prévoient le rapport sur la politique aéronautique et le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique (PSIA), l'OFAC envisage de redéfinir les limites d'exposition au bruit admissibles la nuit ».

Cette phrase étant très ambiguë, elle peut laisser entendre que les limites d'exposition au bruit peuvent être redéfinies.

Je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- ***Quelles garanties le Conseil d'Etat peut-il donner par rapport aux limites d'exposition au bruit admissibles qui seront publiées dans le PSIA pour l'aéroport de Genève ?***
- ***Admet-il qu'elles puissent être redéfinies si elles sont dépassées ?***

Merci.